

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 juin 2023

LADOM publie son rapport d'activité de l'année 2022

Dès 2022, LADOM a retrouvé un niveau d'activité global tout à fait satisfaisant. Portée pour l'essentiel par le dispositif d'aide au voyage grand public qui a explosé à La Réunion, la majorité des dispositifs de mobilité retrouve le niveau d'activité d'avant la crise de la COVID. « En 2022, ce sont plus de 60 000 Ultramarins (tous DROM-COM confondus) qui ont bénéficié d'un dispositif de LADOM. La relance de l'activité, soutenue collectivement, est aujourd'hui une réalité. Par ailleurs, les arbitrages concernant l'évolution de la continuité territoriale, attendus dans le cadre du Comité Interministériel des Outre-mer (CIOM), devraient permettre à LADOM d'aller bien au-delà, en étoffant son offre ». Saïd Ahamada, directeur général de LADOM.

La lutte contre le chômage

Qu'il s'agisse d'une formation professionnelle, d'un déplacement lié à des oraux de concours ou à une prise de poste (CDI/CDD de 6 mois et +), en 2022, **2 329 Ultramarins** ont pu être accompagnés dans le cadre de leur projet professionnel. Plus singulièrement, sur les 1 654 demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une formation en mobilité, 82 % ont obtenu leur diplôme/certification et 73 % ont trouvé un emploi.

Le coup de pouce « études »

A travers ses trois dispositifs de mobilité dédiés aux étudiants que sont le Passeport mobilité études, le Passeport mobilité en stage professionnel et Cadres d'avenir, LADOM a accompagné **9 756 jeunes ultramarins**. Comme chaque année, c'est Mayotte qui de loin, enregistre le plus grand nombre de demandes (43 % des billets délivrés ont été octroyés à des étudiants Mahorais).

Le maintien du lien avec l'Hexagone

Le plus grand nombre de demandes de mobilité concerne le dispositif d'aide au voyage « grand public » qui totalise à lui seul **48 035 bénéficiaires**. Près de 6 voyageurs sur 10 étaient des résidents de La Réunion. En effet, la réforme du Conseil Régional de La Réunion effective en avril 2022 a eu pour conséquence, une bascule des demandes sur LADOM.

Sur les 9 dispositifs de mobilité, seuls deux d'entre eux peinent encore à décoller, celui destiné aux talents (jeunes espoirs sportifs, artistes, doctorants) et celui destiné aux familles endeuillées. En 2023 LADOM engage des actions pour améliorer leur visibilité tandis que les arbitrages du CIOM devraient permettre d'améliorer leur attractivité.

Retrouvez le rapport d'activité dans son intégralité sur www.ladom.fr

Contact presse : Laura Bourgninaud, Directrice de cabinet & de la communication – laura.bourgninaud@ladom.fr

